

2 3 E T 2 4 S E P T E M B R E 2 0 0 8

1^{ers} ateliers
nationaux de la **SOLIDARITÉ**

C E N T R E D E C O N G R È S - L Y O N

**Le projet pour l'enfant : un outil créé par
le Département en concertation avec les
partenaires associatifs**

Marie-Hélène GAUTHIER

**Directeur adjoint du service Protection
de l'enfance, Département du Rhône**

Le projet pour l'enfant

- ...ou l'importance d'un projet commun pour l'enfant
- et d'un sens partagé entre adultes

Le projet pour l'enfant

■ Le cadre de sa mise en oeuvre

■ La loi du 5 mars 2007

article 19 de la loi inséré dans l'article L.223-1 du CASF

■ Le schéma départemental de la protection de l'enfance :

fiche action N°9 « Définir un projet individualisé global pour l'enfant et sa famille, pour favoriser l'évaluation des situations individuelles »

Le projet pour l'enfant

■ Les objectifs

En établissant un document contractuel « Projet pour l'enfant » entre l'ASE et les parents, il s'agit de :

- permettre une cohérence et une continuité dans la prise en charge de l'enfant
- préciser les objectifs et les actions menées auprès de l'enfant, des parents, le rôle des parents
- mieux articuler les différents accompagnements pour un même enfant

Le projet pour l'enfant

- Une démarche en 2 temps :
 - de janvier à juin 2007 : avec les professionnels du Département
 - de novembre 2007 à mai 2008 : avec les représentants du secteur associatif

Le projet pour l'enfant

- Un Projet pour l'enfant témoin du parcours de l'enfant :
 - un document initial
 - un document évolutif

Le projet pour l'enfant

- Une charte insérée dans le Projet pour l'enfant :
 - le Projet est élaboré dans le cadre d'un accompagnement, d'une rencontre entre des parents et un (des) enfants acteur(s) de leur histoire
 - il est au service de l'enfant afin de lui apporter l'attention que requiert son développement sa santé au sens défini par l'OMS

Le projet pour l'enfant

- Une charte insérée dans le Projet pour l'enfant (suite) :
 - le Projet est renseigné dans le cadre de règles éthiques et déontologiques
 - il peut s'appuyer sur des référentiels techniques d'évaluation accordant une place privilégiée à l'observation

Le projet pour l'enfant

- Les particularités dans le Rhône :
 - la place accordée à l'évaluation diagnostic dans le Projet

Le projet pour l'enfant

- Les temps forts de sa construction :
 - il rend compte de l'observation et de l'évaluation de la situation de l'enfant
 - il s'élabore au sein de la commission enfance et lors d'un rendez-vous avec le responsable enfance dans le cadre d'un placement judiciaire à l'ASE

Le projet pour l'enfant

- Les temps forts de sa construction (suite) :
 - il décline, comme le prévoit la loi, les objectifs et actions à mener, le rôle des parents
 - il s'actualise par l'inscription des décisions successives après le bilan de la mesure précédente
 - il concerne tous les enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Le projet pour l'enfant

- L'articulation avec les partenaires se fait :
 - lorsque l'enfant bénéficie d'une mesure confiée à l'ASE et mis en œuvre par un partenaire associatif
 - au titre des fonctions de coordination de l'ASE :
 - dans le cadre de l'AEMO et du placement direct
 - dans le cadre d'une prise en charge avec le secteur du handicap et du soin